

20/10/2020

Amendement à la loi chinoise sur les déchets solides ---- Chaque exploitant dans le secteur des déchets doit savoir

Le 229 avril 2020, le Comité permanent de l'Assemblée populaire nationale de Chine a approuvé les amendements à la <Loi sur la prévention et le contrôle de la pollution environnementale causée par les déchets solides> (« **Loi sur les déchets solides** »), qui entrera en vigueur le 1er septembre 2020 (« **Loi révisée sur les déchets solides** »). Il s'agit du cinquième amendement à la loi sur les déchets solides depuis sa promulgation en 1995.

La loi sur les déchets solides couvre la prévention et le contrôle de la pollution par les déchets industriels, les déchets ménagers, les déchets de construction, les déchets agricoles et les déchets dangereux (collectivement, les « **Déchets solides** »). Le ministère chinois de l'écologie et de l'environnement (« **MEE** ») a promulgué au fil des ans des règlements détaillés, des normes, des catalogues et des règles pour mettre en œuvre la Loi sur les déchets solides.

La loi révisée sur les déchets solides apporte des modifications substantielles à la Loi sur les déchets solides et est susceptible d'avoir un impact important sur les entreprises fournissant des services de collecte, de stockage, d'utilisation et de traitement des Déchets solides au producteur de déchets, telles que les entreprises de traitement des déchets dangereux et les entreprises de traitement des déchets ménagers (« **Exploitant dans le secteur des déchets** »).

Dans ce Newsletter, nous allons présenter les principaux changements de la Loi révisée sur les déchets solides et son impact potentiel sur les Exploitants dans le secteur des déchets. Notre Newsletter sur les producteurs de déchets sera publiée prochainement.

1. Nouvelles exigences pour l'Exploitant dans le secteur des déchets

Comme une règle générale, la Loi révisée sur les déchets solides exige expressément que les Exploitants dans le secteur des déchets adoptent des mesures pour prévenir et réduire la pollution environnementale causée par les Déchets solides et sont responsables de toute pollution environnementale causée. En particulier, la Loi révisée sur les déchets solides a imposé les nouvelles exigences suivantes concernant l'Exploitant dans le secteur des déchets :

1.1 Notification

Au lieu de simplement ramasser et enlever les déchets industriels (c'est-à-dire les déchets solides déchargés dans les installations industrielles) chez le producteur de déchets, la Loi révisée sur les déchets solides ajoute une nouvelle obligation pour l'exploitant dans le secteur des déchets, à savoir qu'il doit notifier au producteur de déchets les informations sur le transport, l'utilisation et le traitement des déchets industriels.

La raison de l'imposition de cette obligation de notification est d'aider le producteur de déchets à assurer le suivi des déchets industriels, comme l'exige la Loi révisée sur les déchets solides. La Loi révisée sur les déchets solides ne stipule pas plus loin ce que et comment ces informations sur le transport, l'utilisation et le traitement doivent être divulguées. Dans la pratique, ces informations sont susceptibles d'indiquer le lieu où les déchets industriels sont

livrés et comment ils sont utilisés et traités. En général, le contrat de service entre l'Exploitant dans le secteur des déchets et le producteur de déchets fixe les règles détaillées à ce sujet. Nous suggérons que l'Exploitant dans le secteur des déchets précise dans le contrat de service les informations sur les déchets industriels dans le processus de transport, d'utilisation et de traitement.

1.2 Assurance

L'Exploitant dans le secteur des déchets engageant le service des déchets dangereux¹ est demandé d'acheter l'assurance de responsabilité pour la pollution environnementale conformément à la Loi révisée sur les déchets solides.

Depuis 2013, le MEE encourage l'Exploitant dans le secteur des déchets solides à souscrire une assurance de responsabilité pour la pollution environnementale. Cependant, c'est la première fois que les législateurs ont inscrit dans une loi l'obligation pour l'Exploitant dans le secteur des déchets solides de souscrire une telle assurance de responsabilité en matière de pollution environnementale.

L'assurance de responsabilité pour la pollution environnementale couvre les réclamations pour les dommages corporels, les dommages matériels, les frais de nettoyage, etc. occasionnés par la pollution environnementale. Nous attendons l'adoption prochaine d'une réglementation plus détaillée sur cette assurance.

1.3 Inspection de l'acceptation

Depuis la mise en œuvre des <Mesures provisoires d'achèvement et d'acceptation de la protection environnementale des projets de construction> (« **Mesures** ») le 20 novembre 2017, l'entité de construction n'est plus exigée de demander l'approbation du <Rapport d'acceptation de l'installation de protection environnementale> (« **Rapport** ») au MEE local. Au lieu de cela, l'entité de construction doit assurer le fonctionnement normal de l'installation de protection de l'environnement après l'achèvement du projet de construction et publier le Rapport sur le site web du MEE pour accepter la supervision du MEE et du grand public.

L'Exploitant dans le secteur des déchets solides doit généralement construire des installations de prévention de la pollution de l'environnement pour assurer les services de traitement. Par conséquent, la Loi révisée sur les déchets solides a supprimé l'exigence relative à l'examen et à l'approbation du Rapport pour être conforme à la règle et à la pratique actuelles telles que prescrites dans les Mesures.

1.4 Suivi du traitement des déchets ménagers

La Loi révisée sur les déchets solides demande à l'Exploitant dans le secteur des déchets traitant les déchets ménagers (c'est-à-dire les déchets solides rejetés par la vie quotidienne ou par les services fournis à la vie quotidienne) d'installer l'équipement de surveillance en temps réel des rejets de polluants et à communiquer au public les données sur les rejets de polluants. Cet équipement de surveillance doit également être connecté à l'équipement de surveillance du MEE local.

¹ Les déchets dangereux désignent les déchets solides figurant sur la <Liste nationale des déchets dangereux> ou identifiés comme dangereux selon les critères et méthodes d'identification des déchets dangereux prescrits par l'État.

2. Supervision gouvernemental plus strict

Avec la tendance au renforcement de la supervision de la protection de l'environnement dans divers domaines, la Loi révisée sur les déchets solides a également accordé de nouveaux pouvoirs et responsabilités de supervision au MEE et aux départements concernés :

2.1 Mise en œuvre du système de crédibilité

Pour toute violation des dispositions de la Loi révisée sur les déchets solides, l'Exploitant dans le secteur des déchets sera puni et condamné à une amende. Le MEE local enregistrera toute information relative aux violations environnementales dans les archives de l'intégrité sociale et publiera la liste des contrevenants et les détails des violations sur la plate-forme nationale de partage de la crédibilité accessible au public (<http://gsxt.gdgs.gov.cn/>).

En cas d'affichage d'une violation sur cette plate-forme nationale de partage de la crédibilité, l'Exploitant dans le secteur des déchets serait probablement affecté négativement dans ses futures demandes de financement et d'approbations liées à l'environnement.

2.2 Saisie ou gel de biens

En vertu de la Loi révisée sur les déchets solides, avant de prendre une décision finale, le MEE et les départements concernés ont le pouvoir de geler ou de saisir les déchets solides qui sont illégalement collectés, stockés, transportés, utilisés ou traités ainsi que les installations, équipements, sites, outils et articles, s'il y a ou s'il peut y avoir des conséquences graves de pollution environnementale. La Loi révisée sur les déchets solides a ajouté de telles mesures pour être conforme à la règle et à la pratique actuelles telles que prescrites dans la <Loi sur la protection de l'environnement> et autres règlements applicables.

Ces mesures de saisie ou de gel de biens, lorsqu'elles sont exécutées, sont susceptibles d'affecter gravement la poursuite de l'activité des Exploitants dans le secteur des déchets.

3. Pénalités plus sévères en cas de violation

Dans le passé, les gros pollueurs préféraient payer une pénalité à une seule reprise plutôt que de régler les problèmes de pollution, car la pénalité était très légère. Dans la guerre actuelle contre la pollution, le gouvernement chinois a considérablement augmenté la pénalité pour dissuader les violations de l'environnement. La Loi révisée sur les déchets solides a également augmenté de manière significative les sanctions pécuniaires et ajouté d'autres types de pénalités pour les violations commises par l'Exploitant dans le secteur des déchets.

3.1. Pénalités monétaires plus élevées pour les entreprises

Dans l'ensemble, les pénalités monétaires sont toutes multipliées par près de dix en vertu de la Loi révisée sur les déchets solides. Les principales violations de la Loi révisée sur les déchets solides et leurs montants respectifs sont indiqués dans le tableau ci-dessous :

Violations	Avant la révision	Après la révision
Le déversement, l'empilage, la mise au rebut ou l'élimination non autorisés de déchets industriels solides	RMB 5,000 – 50,000	Pas moins d'une fois et pas plus de trois fois le coût du traitement requis ; ce coût de traitement est considéré comme 100,000 RMB s'il est inférieur à 100,000 RMB
Ne pas prendre les précautions correspondantes, ce qui entraîne la dispersion, le ruissellement ou l'infiltration de déchets industriels solides ou d'autres pollutions de l'environnement	RMB10,000 – 100,000	
Déverser, jeter, empiler ou incinérer à volonté les déchets ménagers	RMB 5,000 – 50,000	RMB 50,000 – 500,000
Fermer, laisser tourner au ralenti ou démanteler des installations ou des sites de traitement des déchets ménagers sans autorisation	RMB10,000 – 100,000	RMB 100,000 – 1,000,000
Dans une zone de ligne rouge de protection écologique, une zone de concentration permanente de terres agricoles de base ou toute autre zone nécessitant une protection spéciale, la construction de toute installation ou d'un site centralisé de stockage, d'utilisation et de traitement de déchets solides industriels ou de déchets dangereux, ou d'une décharge de déchets ménagers	RMB10,000 – 100,000	RMB 100,000 – 1,000,000
Rejet ou mise au rebut des déchets ménagers en cours de transport	RMB 5.000 – 50.000	RMB 50.000 – 500.000
Ne pas installer les signes distinctifs des déchets dangereux comme requis	RMB10.000 – 100.000	RMB 100.000 – 1.000.000
Ne pas stocker, utiliser ou traiter les déchets dangereux conformément aux normes nationales de protection de l'environnement, ou mélanger des déchets dangereux avec des déchets non dangereux pour le stockage	RMB10.000 – 100.000	RMB 100.000 – 1.000.000
Collecte, stockage, transport et traitement des déchets dangereux mélangés de nature incompatible sans traitement de sécurité	RMB10.000 – 100.000	RMB 100.000 – 1.000.000
Utiliser, sans traitement pour éliminer la pollution, des sites, des installations, des équipements ou des conteneurs, des emballages ou d'autres articles pour collecter, stocker, transporter ou éliminer des déchets dangereux à d'autres fins	RMB10.000 – 100.000	RMB 100.000 – 1.000.000
Ne pas adopter les précautions correspondantes et provoquer la dispersion, le ruissellement ou l'infiltration de déchets dangereux ou d'autres pollutions environnementales	RMB10.000 – 100.000	Pas moins de trois fois et pas plus de cinq fois le coût du traitement requis ; ce coût du traitement est réputé être de 200.000 s'il est inférieur à 200.000

3.2. Responsabilités personnelles des personnes en charge

La Loi révisée sur les déchets solides étend les responsabilités au représentant légal, à la personne principalement en charge, à la personne directement en charge et à toute autre personne responsable de l'Exploitant dans le secteur des déchets, ce qui comprend des pénalités monétaires allant de 50.000 RMB à 1.000.000 RMB et des détentions administratives de 5 à 15 jours. Si la violation est grave, les responsabilités pénales seront également poursuivies.

De plus, il est probable que le personnel de l'Exploitant dans le secteur des déchets chargé des questions environnementales (généralement le responsable EHS) sera tenu personnellement responsable de tout non-conformité, par exemple en cas de déversement, d'empilage, de mise au rebut ou d'élimination des déchets solides, ce qui entraîne de graves conséquences.

Commentaires DS

De manière générale, la Loi révisée sur les déchets solides étend l'obligation et renforce la supervision de l'Exploitant dans le secteur des déchets. Entre-temps, les pénalités pour les violations ont été considérablement augmentées, y compris les responsabilités personnelles des représentants légaux et des personnes en charge. Par conséquent, nous suggérons que l'Exploitant dans le secteur des déchets effectue un contrôle de conformité en particulier sur :

- si son activité est menée en conformité avec le champ d'application et les dispositions énoncées dans son autorisation d'exploitation des déchets ;
- s'il a dûment adopté toutes les précautions nécessaires pour prévenir la pollution de l'environnement lors de la manipulation des déchets solides, y compris l'examen des incidents antérieurs de pollution de l'environnement pour vérifier si les précautions doivent être améliorées ; et
- s'il y a une non-conformité au cours de la manipulation des déchets solides, par exemple des marques ou des étiquettes sur les conteneurs de déchets dangereux, la norme sur la collecte, le stockage, l'utilisation ou le traitement des déchets solides.

La Loi révisée sur les déchets solides constitue le fondement de la mise en œuvre ultérieure des règles détaillées. Dans les prochains mois, nous espérons voir le développement de règlements/mesures d'application pour fournir des conseils pratiques aux entreprises afin qu'elles se conforment aux nouvelles exigences de la loi.

Si vous avez besoin d'informations plus détaillées et de conseils, n'hésitez pas à nous contacter.

LIU Yimin

Senior Legal Advisor – Shanghai Office

liuyimin@dsavocats.com

YANG Lili

Associate – Shanghai Office

Yanglili@dsavocats.com

LES BRÈVES

www.ds-savoirfaire.com

DS | SAVOIR,
FAIRE

Les Brèves ont pour but de donner un aperçu des développements juridiques récents. Leur contenu n'exprime pas un avis juridique et ne saurait se substituer à une consultation juridique.